

## « Inventer ». Le jeune Descartes et les voies de l'*inventio* en 1619-1620

Dans leur nouvelle édition des œuvres de jeunesse, Vincent Carraud et Gilles Olivo, tout en reprenant la division du registre de 1619 proposée par le jeune Descartes (*Parnasse, Démocritiques* puis *Préambules* et *Observations*), lui ont ajouté une entrée au titre laconique : « Inventer »<sup>1</sup>. Cette entrée rassemble huit textes bien connus des lecteurs des *Cogitationes privatæ*<sup>2</sup> et du *Cartesius*<sup>3</sup> dont les éditeurs précisent qu'il s'agit de « notes autobiographiques, énoncées à la première personne... qui prononcent pour la première fois des notions sur lesquelles Descartes travaillera bientôt : connexion des choses dites, règles, sciences, jugement vrais »<sup>4</sup>. Autrement dit ces fragments constituent l'amorce d'une réflexion sur les voies de la recherche scientifique qui alimentera les futures *Règles pour la direction de l'esprit*.

S'il ne répond à aucune nécessité chronologique, ce regroupement thématique se trouve légitimé par l'invitation qu'il formule implicitement : explorer un thème, celui de l'*inventio*, qui est d'autant plus précieux pour comprendre l'évolution intellectuelle du jeune Descartes qu'il en désigne aussi et surtout l'une des opérations initiales. Il est bien connu, en effet, qu'au-delà de ces « notes » et du travail qu'elles décrivent, les notions d'invention et de découverte se retrouvent dans deux des déclarations les plus mystérieuses de notre auteur : dans l'ouverture des *Olympica*<sup>5</sup> où Descartes fait état de la « découverte des fondements de la science admirable (*mirabilis scientiæ fundamenta reperirem*) » que redouble une note marginale où le jeune savant déclare, un an plus tard, avoir « commencé à comprendre le fondement de l'invention admirable (*coepi intelligere fundamentum Inventi mirabilis*) ».

Qu'est-ce que Descartes a découvert ? Voilà une question qui a suscité bien des conjectures depuis les travaux de Louis Liard et de Gaston Milhaud jusqu'à la récente édition des *Olympiques*<sup>6</sup>. Nous voudrions

<sup>1</sup> RENÉ DESCARTES, *Étude du bon sens, La Recherche de la vérité, et autres écrits de jeunesse (1616-1631)*, éd. V. Carraud et G. Olivo (désormais *Carraud-Olivo*), avec la collaboration de C. Vermeulen, Paris, Presses universitaires de France, 2013, pp. 62-65.

<sup>2</sup> B Op II 1060 ; *ibid.* ; 1064 ; 1062 ; 1060 ; *ibid.* (AT X 214, l. 6-8 ; 214, ll. 1-3 ; 217, ll. 23-24 ; 215, ll. 5-10 ; 214, ll. 4-5 ; 213, ll. 4-7).

<sup>3</sup> B Op II 914 et 912 (AT X 204, ll. 6-13 ; 204, l. 2-5).

<sup>4</sup> *Carraud-Olivo*, pp. 46-47. Voir aussi la note 48, p. 78.

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 99-101 (B Op II 880 ; AT X 179).

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 89-94. Voir LOUIS LIARD, *Descartes*, Paris, 1882, Librairie Germer Baillière, p. 6 ; GASTON MILHAUD, *Descartes savant*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1921, p. 96-102. Voir également JOSEPH MILLET, *Descartes, sa vie, ses travaux, ses découvertes avant 1637*, Paris, Clermont, 1867, p. 97-98 ; HENRI GOUHIER, *Les premières pensées de Descartes*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1979 [1958], p. 76-78 ; GENEVIÈVE RODIS-LEWIS, *Le développement de la pensée de Descartes*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1997, p. 363-364.

pourtant lui substituer une autre question : Descartes a-t-il vraiment *trouvé* quelque chose ? En effet, dans la double formule de 1619-1620 apparaît moins une découverte effective (qui d'ailleurs reste cachée) qu'un progrès, d'une part dans l'exploration des fondements de la science (on passe de la pluralité des *fundamenta* à l'unité du *fundamentum*<sup>7</sup>) et, d'autre part, dans la nature de l'acte intellectuel qui s'en saisit : on passe de *reperire* à *intelligere*, c'est-à-dire d'une certaine invention (dont on verra qu'elle doit être distinguée de l'*invenire*) à une compréhension qui, en vérité, n'est encore qu'un commencement (*coepi intelligere*). Curieuse situation : comment Descartes peut-il avoir trouvé en 1619 ce qu'en 1620 il avoue commencer seulement à comprendre ? Peut-on trouver quelque chose sans le comprendre ? Que signifie trouver dans ce cas ? Trouver a-t-il donc plusieurs sens ? Nous ignorons la nature de l'*inventum*, mais savons-nous vraiment ce qu'inventer signifie pour le jeune Descartes ?

Les songes de 1619, comme nous allons le voir, ont eux aussi un lien à cette question de l'invention qui occupe – et tourmente – le jeune Descartes au cours de ses premiers travaux. Il nous faudra éclaircir en quoi, comme le suggère Denis Kambouchner, ils sont bien « les songes de l'inventeur »<sup>8</sup> et prennent place dans cette temporalité particulière de l'*inventio* cartésienne qui, bien plus qu'un « Eurêka ! » renvoyant à une solution acquise, désigne un *processus* dont 1619 et 1620 constituent deux étapes cruciales.

### 1. Le sens de l'invention : *invenire* et *reperire*

Le concept d'invention possède une histoire riche et qui touche, depuis l'Antiquité, à l'ensemble des arts et des sciences. S'il est impossible d'en déployer ici toute la complexité historique, on peut rappeler deux points tout à fait importants pour comprendre le surgissement de l'invention sous la plume de Descartes. D'une part, la promotion de l'*inventio* au rang des concepts fondamentaux de la science est l'un des aboutissements de la réflexion sur la méthode à la Renaissance, en particulier sous l'impulsion de Rudolf Agricola puis de Pierre de La Ramée<sup>9</sup>. D'autre part, le début du dix-septième siècle est caractérisé par une effervescence inventive, du côté des sciences mathématiques (qu'il s'agisse de travaux innovants ou de la vaste *restitutio* du *corpus analyticum*), de la rhétorique, de la théologie, mais aussi de l'alchimie et des sciences occultes qui sont, elles aussi, en quête de découvertes admirables. Que le jeune Descartes

<sup>7</sup> Carraud-Olivo (pp. 89-94) insistent à juste titre sur ce point.

<sup>8</sup> René Descartes, *Notes et projets philosophiques*, éd. D. Kambouchner, traduction du latin par M. Beyssade, Paris, Gallimard (« Tel »), « Présentation », à paraître. Nous remercions D. Kambouchner ainsi que V. Carraud et G. Olivo de nous avoir donné accès à leurs travaux avant même leur parution.

<sup>9</sup> Voir en particulier CESARE VASOLI, *La dialettica e la retorica dell'Umanesimo. 'Invenzione' e 'Metodo' nella cultura del XV e XVI secolo*, Milano, Feltrinelli, 1968. Voir, du même auteur, « L'humanisme rhétorique en Italie au XV<sup>e</sup> siècle », in MARC FUMAROLI (éd.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, pp. 41-129 ; NELLY BRUYÈRE, *Méthode et dialectique dans l'œuvre de La Ramée*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1984 ; ANDRÉ ROBINET, *Aux sources de l'esprit cartésien : l'axe La Ramée-Descartes, de la 'Dialectique' de 1555 aux 'Regulae'*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1996, pp. 205-206. Sur les rapports entre *methodus* et *inventio*, voir aussi MASSIMILIANO SAVINI, *Le développement de la méthode cartésienne dans les Provinces-Unies (1643-1665)*, Lecce, Conte editore, 2004, pp. 33-45.

ait été touché par cette « fièvre créatrice »<sup>10</sup> qui transpire jusque dans ses songes ne fait aucun doute. On trouve en tout cas dans l'une de ses premières notes une insistance toute particulière sur l'autonomie de l'*inventio* à l'égard du *judicium* :

Ceux qui, à cause de l'imperfection de leur esprit (*ob ingenii defectum*), ne peuvent se servir de principes (*principiis*) pour inventer (*ad inveniendum*), pourront cependant connaître le vrai prix des sciences, ce qui leur suffit pour porter des jugements vrais sur la valeur des choses (*ad... judicium perferenda*)<sup>11</sup>.

L'*inventio* est présentée ici comme une perfection de l'*ingenium* et sa possibilité repose sur la connaissance des principes, ce qui s'inscrit dans la droite ligne de la relation esquissée au début des *Olympica* entre *inventio* et fondements. Cette brève indication se trouve confirmée par d'autres textes de Descartes, en particulier par la lettre qu'il adresse le 17 octobre 1630 à son ami Beeckman où se précise quelque peu le lien privilégié existant entre *inventio* et *ingenium*. Cette lettre constitue un document important pour entrer dans les pensées du Descartes de 1619, non seulement par son thème explicite (le problème de la paternité et de la propriété du savoir), non seulement par l'étroite relation qu'elle entretient avec la lettre du 23 avril 1619 (où Descartes tenait un tout autre discours sur l'invention et sur la place de son ami Beeckman dans ses propres découvertes<sup>12</sup>), mais aussi et surtout par la typologie de l'*inventio* qui y est proposée. Descartes distingue en effet « trois genres de choses que l'on peut trouver (*tria genera inventorum*) »<sup>13</sup> : que l'*inventio* soit le produit de la raison (*solius ingenii vi & rationis ductu*)<sup>14</sup>, le fruit du hasard (*a fortuna*)<sup>15</sup> comme dans la découverte d'un trésor ou d'une invention fortuite<sup>16</sup>, ou qu'il porte sur ces « choses... de très petite

<sup>10</sup> D. Kambouchner, *Notes et projets philosophiques*, « Présentation », à paraître.

<sup>11</sup> Carraud-Olivo, p. 63. B Op II 1062 (AT X 215, ll. 5-10).

<sup>12</sup> Beeckman y est en effet considéré par Descartes comme le « primus author » de ses découvertes (*Descartes à Beeckman*, 23 avril 1619, B Let 4, p. 10 ; AT X 162, l. 17) : « Car vous êtes vraiment le seul à avoir secoué ma nonchalance ; seul vous avez rappelé mes connaissances (*eruditionem*) déjà presque échappées de ma mémoire, et vous avez ramené à de meilleures pensées mon esprit (*ingenium*) qui s'éloignait de toute occupation sérieuse » (*Ibid.*, p. 162, l. 18-p. 163, l. 3 ; traduction du latin par F. Alquié, in RENÉ DESCARTES, *Œuvres philosophiques*, tome I, éd. F. Alquié, Paris, Classiques Garnier, 1997, p. 41). L'*inventio* cartésienne pourra donc aussi bien être beeckmanienne (« Si donc, par hasard, il sort de moi quelque chose qui n'est pas à mépriser, vous pourrez à bon droit le réclamer entièrement pour vous », *Descartes à Beeckman*, 23 avril 1619, B Let 4, p. 10 ; AT X 163, ll. 3-5), identité amicale que concrétise « illa de Luna inventio » (*Ibid.*, p. 163, l. 8-9), cette contribution à l'art de la navigation que tous deux semblent avoir découverte en même temps. La lettre de 1630 vient donc briser cette conception fusionnelle : puisque Beeckman se dit maître et en quelque manière propriétaire des œuvres de Descartes, celui-ci va reprendre son bien ou du moins circonscrire plus fermement les limites de l'*inventio*.

<sup>13</sup> *Descartes à Beeckman*, 17 octobre 1630, B Let 34, p. 160 ; AT I 160, ll. 21-22.

<sup>14</sup> *Ibid.* (AT I 160, ll. 24-25).

<sup>15</sup> *Ibid.* (AT I 161, l. 9).

<sup>16</sup> Voir la critique que fait Descartes de l'invention du télescope qui n'a été « trouvée que par l'expérience & la fortune » (*Dioptrique*, B Op I 118 ; AT VI 82, ll. 1-2). Voir G. MILHAUD, *op. cit.*, p. 97.

valeur »<sup>17</sup> qui sont le résultat d'une collecte<sup>18</sup> ou d'une transposition<sup>19</sup> faite à partir d'un matériau ou d'un savoir d'abord possédés par autrui – ce dernier cas étant celui sur lequel Descartes s'attarde le plus pour condamner le comportement de son ancien ami. À l'évidence, une authentique *inventio* sera le fruit de l'*ingenium*, c'est-à-dire d'une *raison autonome* ; elle se distinguera alors aussi bien du simple *cadeau de la fortune* (qui ne m'appartient pas puisqu'il ne vient précisément pas de moi, ne fondant aucun titre réel de propriété<sup>20</sup>) que d'une quelconque *variation* à partir d'un matériau d'emprunt (qui ne m'appartient pas non plus puisque la nouveauté ne sera due alors qu'à un simple déplacement ou à une opération mimétique effectuée à partir d'un modèle).

Cette typologie ne se retrouve nulle part dans les écrits antérieurs de Descartes, mais il est un point, en apparence marginal, sur lequel reviennent constamment les écrits plus anciens de Descartes lorsqu'ils abordent la question de l'invention : le cas de la découverte d'un trésor ou, suivant le syntagme utilisé dans le latin juridique, l'*inventio thesauri*. Il y a un texte incontournable sur ce thème, l'ouverture de la Règle IV où le promoteur de la méthode vitupère contre les chercheurs de trésor et autres charlatans qui « conduisent leur esprit dans des voies inconnues, sans aucune raison d'espérer, mais seulement dans l'intention de risquer, si ce qu'ils cherchent n'y serait point. »<sup>21</sup> Le désir de trouver un trésor (*thesaurum inveniendi*<sup>22</sup>) attise une recherche tous azimuts dont Descartes ne nie pas qu'elle puisse être fructueuse, mais à laquelle il réserve alors le terme *reperire* au lieu du terme plus attendu, *invenire* : ainsi à propos du chasseur de trésor<sup>23</sup> puis des savants ignorant la méthode<sup>24</sup>. Dans ces deux cas, il y a bien recherche et même découverte, un tel aboutissement étant toutefois le seul fruit du hasard. L'emploi par Descartes du verbe *reperire* pour qualifier cette invention *d'un genre inférieur* est-il tout à fait accidentel ?

Il ne le semble pas. Il y a là un usage dont on trouve de multiples traces, par exemple dans le *Dictionnaire gréco-latin* d'Henri Estienne où la distinction entre *invenire* et *reperire* sert à définir le verbe *heuriskein* : *heuriskô* « proprie significat invenire investigando & quærandò... interdum significat casu reperire »<sup>25</sup>. D'une manière plus générale, si la rigueur d'une telle distinction est parfois contestée<sup>26</sup>, elle est souvent mobilisée par les juristes et auteurs de manuels juridiques qui s'appuient sur l'interprétation d'un

<sup>17</sup> AT I 161, ll. 15-16 (*Alquiè* I, p. 278).

<sup>18</sup> Selon le premier exemple donné par Descartes, celui de l'aveugle (*Descartes à Beeckman*, 17 octobre 1630, B Let 34, pp. 160-162 ; AT I 161, l. 1-162, l. 15).

<sup>19</sup> Selon le second exemple, celui de l'écolier (*Descartes à Beeckman*, 17 octobre 1630, B Let 34, p. 162 ; AT I 163, l. 22-164, l. 7).

<sup>20</sup> « Car si vous trouvez quelque chose par hasard et que, par un semblable hasard, un autre vienne à entendre cela de vous, ce qu'il aura ainsi entendu sera aussi bien à lui que ce que vous aurez trouvé sera à vous, et il aura autant de droit que vous de se l'arroger » (Rif. 161, 10-12 ; *Œuvres philosophiques*, p. 279)

<sup>21</sup> B Op II 698 (AT X 371, ll. 5-8) ; traduction du latin par J.-L. Marion (*Règles utiles et claires pour la direction de l'esprit en la recherche de la vérité* (ensuite M), trad. J.-L. Marion, avec des notes mathématiques de P. Costabel, La Haye, Nijhoff, 1977, p. 10).

<sup>22</sup> B Op II 698 (AT X 371, l. 8).

<sup>23</sup> B Op II 698 (AT X 371, l. 10).

<sup>24</sup> B Op II 698 (AT X 371, l. 13). Fait remarquable, l'emploi suivant du verbe *invenire* dans la Règle IV concerne précisément la découverte fondée sur la méthode (B Op II 698 ; AT X 372, l. 13).

<sup>25</sup> HENRI ESTIENNE, *Lexicon graecolatium*, Genève, apud G. Læmarium, 1593, p. 539.

<sup>26</sup> RUDOLPH GOELENIUS, *Observationum linguae latinae sive puri sermonis analecta*, Francfort, Typographeo Paltheniano, 1609, pp. 235-236.

passage du livre I des *Métamorphoses* d'Ovide. Dans ce texte, le fleuve Inachus fait la déclaration suivante à sa fille Io qu'il vient de retrouver métamorphosée en vache :

« Malheureux que je suis ! », répète-t-il. 'Es-tu bien ma fille, que j'ai cherchée par toute la terre ? Quand je ne t'avais pas encore trouvée, tu étais pour moi un moindre sujet de deuil que depuis que tu m'es rendue (*Tu non inventa reperta/Luctus eras levior*)'. »<sup>27</sup>

Le juriste Pierre Rebuffi, en commentant le code Justinien, a relayé l'interprétation formulée autrefois par Lorenzo Valla dans ses *Éléances* (I, 5)<sup>28</sup> et a contribué à la diffuser chez les lettrés de la Renaissance : « *Reperire*, dit-on, c'est se tourner vers le hasard et la fortune (*casum & fortunam respicere*), *invenire* vers le travail et la réflexion (*laborem & consilium*) »<sup>29</sup>. Le fleuve Inachus n'a pas trouvé Io quand il la cherchait (*invenire*), mais l'a trouvée par hasard (*reperire*) tandis qu'elle se promenait sur ses rives. Dans l'article « *INVENIRE* » de son *Lexicon juridicum*, un autre juriste, Simon Schardius, propose une interprétation différente qui approfondit encore l'opposition : « Inachus a trouvé sa fille (*repererat*), mais ne l'a pas retrouvée (*invenerat*), car de celle qu'il a trouvée (*reperta*) il ne peut jouir (*frui*) »<sup>30</sup>. Les retrouvailles entre le père et sa fille ne relèvent que du *reperire* parce qu'Inachus ne retrouve pas Io telle qu'elle était et, en particulier, ne peut parler avec elle à cause de sa métamorphose. Schardius écrit encore : « *Inventer*, c'est parvenir à une chose (*in rem venire*), et en avoir d'une certaine manière la possession (*ejusque quasi possessionem adipisci*) »<sup>31</sup>.

Quelle que soit l'interprétation privilégiée, le verbe *reperire* qualifie une *découverte incomplète*, que la découverte de la chose ait lieu sans être l'aboutissement d'une recherche (P. Rebuffi) ou qu'elle ait lieu sans qu'aucune possession ne s'ensuive (S. Schardius). Descartes, que l'on peut évidemment soupçonner d'être au fait de ces distinctions juridiques, est tout proche de ces interprétations lorsqu'il parle, un peu plus loin dans la Règle IV, des « démonstrations superficielles » de mathématiciens qui sont le produit de la fortune (*casu*)<sup>32</sup> et qu'il oppose à celles qui sont faites avec art (*arte*)<sup>33</sup>. La référence juridique est d'autant plus claire que ces démonstrations ne sont pas dites superficielles au sens de « *superficialis* », mais au sens de

<sup>27</sup> OVIDE, *Les Métamorphoses*, livre I, v. 653-654, éd. G. Lafaye, Paris, Belles lettres, 1985, p. 30.

<sup>28</sup> LORENZO VALLA, *Elegantiae linguae latinae libri sex*, Bâle, 1522 [1471], « epitome capituli CCCI », fol. 102. Cette distinction de Valla est souvent reprise et commentée au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Voir par exemple JÉRÔME LLORET, *Sylva seu potius Hortus Floridus Allegoriarum Totius Sacrae Scripturae*, Cologne, apud H. Demen, 1681 [1586], p. 574 ; PHILIPPE BOSQUIER, *Tertia naufragi tabula seu echo conconium aliquot*, Coloniae Agrippinae, apud J. Christum, 1615, pp. 559-560 ; JOHANN PHILIPP PAREUS, *Lexicon plautinum*, article « Verborum differentiae », « *Invenire & reperire* », Francfort, apud N. Hoffmannum, 1614 (manque la pagination) ; AUSONIUS VAN POPMA, *De differentis verborum libri quatuor*, Giessen, typis Nicolai Hampelii, 1618, pp. 164-165.

<sup>29</sup> PIERRE REBUFFI, *In tit. dig. de verborum et rerum significatione commentaria*, Lyon, apud G. Rovilium, 1614 [1586], pp. 657-658 : « *Reperire* dicunt *casum & fortunam respicere* : *invenire* vero *laborem & consilium*. Valla in lib. *Elegantiarum* 5. ca. 1. *Quam sententiam pluribus probat Francisc. Florid. In lib. successiva lect. 1 cap. 7 ibi reprehendens Alex. Ab. Alex. & nostri interpretes dicunt, invenire id dici, quod cum inquisitione comperitur : reperire, quod fortuito occurrit...* »

<sup>30</sup> SIMON SCHARDIUS, *Lexicon juridicum juris romani et pontificii*, Bâle, per Eusebium episcopium & Nicolai fratris hæredes, 1582, p. 1149.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> B Op II 702 (AT X 375, l. 17).

<sup>33</sup> *Ibid.*

« *superficiarius* », terme désignant « ce dont on n'a pas le fonds, dont on n'a que l'usufruit »<sup>34</sup>, ce dont on est par exemple le simple locataire. Sénèque le premier a qualifié la mathématique de « *superficiaria* » parce qu'elle possède un « *precarium fundamentum* » et construit toujours « sur le fonds d'autrui »<sup>35</sup>. Ces divers éléments peuvent justifier que le verbe *reperire* désigne chez le jeune Descartes des découvertes partielles ou inabouties tandis que le verbe *invenire* serait réservé, quant à lui, à cette découverte qui s'accompagne de la possession *de fond en comble* du savoir par la raison<sup>36</sup>.

La *Correspondance* de 1619 confirme en tout cas cet usage. Dans la lettre à Beeckman du 26 mars, Descartes réserve le terme d'*inventio* aux découvertes qui sont effectivement acquises et dont il possède la justification entière. S'il a trouvé les « quatre démonstrations remarquables » grâce à ses compas<sup>37</sup>, il n'a pas encore trouvé pour les trois genres d'équations cubiques l'extension de chaque démonstration en fonction de toutes les combinaisons possibles ; aussi ces démonstrations sont-elles seulement *reperta*<sup>38</sup> : « Je n'ai pas encore achevé la discussion de toutes »<sup>39</sup>, explique-t-il. De même, plus bas, il affirme que s'il trouve (*reperero*)<sup>40</sup> toutes ces démonstrations, alors il pourra mettre « entièrement en ordre cette science »<sup>41</sup>, ce qui implique que la découverte de ces démonstrations ne sera complète qu'au moment de produire une science ordonnée<sup>42</sup>. Par contre, s'agissant de l'art de la navigation, Descartes revendique avoir fait là une authentique *inventio*<sup>43</sup> dont il reste seulement à parfaire l'application, le verbe *reperire* n'apparaissant nulle part dans ce paragraphe.

La lettre du 29 avril 1619 où Descartes fait le récit de sa rencontre<sup>44</sup> avec un homme savant, ardent défenseur de l'*Ars brevis* de Lulle, renforce encore l'usage que nous venons de décrire. Descartes emploie le verbe *reperire* pour qualifier les trouvailles du bavard :

<sup>34</sup> Selon la définition du Gaffiot. Voir aussi S. Schardius, *op. cit.*, p. 2179 : « SUPERFICIARIUS, qui in alieno solo habet, ita ut certam pensionem prestat. »

<sup>35</sup> « Or, un art n'est pas autonome quand sa base est d'emprunt (*precarium fundamentum*). La philosophie ne demande rien à autrui ; tout son édifice s'élève à partir du sol ; les mathématiques, qui sont, si je puis parler ainsi, une science superficielle (*superficiaria*), bâtissent sur le fonds d'autrui (*in alieno aedificat*) ; elles reçoivent leurs principes primordiaux, qui leur permettront de pousser plus avant. » (SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, trad. H. Noblot, Paris, Belles Lettres, 1957, tome III, LXXXVIII, p. 167)

<sup>36</sup> Cette acception de l'*inventio* peut d'ailleurs s'autoriser des *Académiques* de Cicéron : « Or la recherche (*quaestio*), c'est le désir de connaissance ; elle a pour fin la découverte (*inventio*), mais nul ne découvre (*invenit*) des choses fausses et ce qui demeure incertain ne peut être découvert (*nec ea quæ incerta permanent inventa esse possunt*) ; quand, au contraire, on a mis au jour ce qui était comme voilé, on dit qu'on l'a découvert (*sed ea quæ quasi involuta fuerunt, cum aperta sunt, tum inventa dicuntur*). C'est ainsi que la raison tient tout à la fois le début de la recherche et son terme, qui est de percevoir et de comprendre. » (CICÉRON, *Académiques*, trad. J. Kany-Turpin, Paris, GF Flammarion, 2010, II, VIII, p. 149)

<sup>37</sup> *Descartes à Beeckman*, 26 mars 1619, B Let 2, p. 4 (AT X 154, l. 5 ; *Alquiè* I, p. 36).

<sup>38</sup> *Descartes à Beeckman*, 26 mars 1619, B Let 2, p. 4 (AT X 155, l. 6 et 9).

<sup>39</sup> *Alquiè*, I, p. 37.

<sup>40</sup> *Descartes à Beeckman*, 26 mars 1619, B Let 2, p. 6 (AT X 156, l. 3).

<sup>41</sup> *Alquiè*, I, p. 37.

<sup>42</sup> La fondation de l'invention sur une mise en ordre se retrouvera explicitement dans la lettre à Mersenne du 20 novembre 1629 où Descartes développe l'idée d'une langue universelle (*Descartes à Mersenne*, 20 novembre 1629, B Let 24, p. 96 ; AT I 81, ll. 9-15).

<sup>43</sup> *Descartes à Beeckman*, 26 mars 1619, B Let 2, p. 8 (AT X 159, l. 16, 21 ; 160, l. 7, 9-10).

<sup>44</sup> La rencontre se dit justement par le verbe *reperire* (*Repperi nudius tertius eruditum virum in diversorio Dodracensi...*, *Descartes à Beeckman*, 29 avril 1619, B Let 5, p. 12 ; AT X 164, ll. 15-16).

« Il se vantait de pouvoir user des règles de cet Art avec un tel succès que, disait-il, il était capable, sur n'importe quel sujet, de discourir pendant une heure ; puis si on lui demandait de parler, une heure encore, sur la même matière de trouver (*reperiturum*) des propos tout à fait différents des précédents, et ainsi pendant vingt heures de suite. »<sup>45</sup>

*Reperire* semble donc réservé ici à un type d'invention déficient, qu'il s'agisse d'une découverte due au hasard ou d'une production fondée sur l'application mécanique de règles que Descartes rapproche de la « mise en ordre des lieux dialectiques (*locorum dialectorum*) d'où sont tirés les arguments (*rationes*) »<sup>46</sup>. Le verbe *reperire* qualifie donc un déficit de rationalité, qu'il soit structurel (parce que les fondements ne peuvent pas du tout être atteints) ou conjoncturel (parce qu'ils sont encore à découvrir, parce que toutes les justifications n'ont pas été données pour que l'on se dise *inventor* au sens propre)<sup>47</sup>.

Deux conclusions s'imposent : la première, c'est que l'*inventio* cartésienne est par définition *inventio fundamenti*, invention jusqu'au fond, ce qui légitime entièrement la formulation par laquelle Descartes, au début des *Olympica*, fait état de ses découvertes. La seconde, c'est la confirmation de ce que nous suggérons en introduction : la note marginale de 1620 atteste d'un *progrès accompli* par rapport à une découverte *encore incomplète* prenant place au sein d'un « parcours inventif »<sup>48</sup>. En ce sens, l'*inventio* n'est ni en arrière, ni au présent, elle est *en avant*, dans l'effort même de l'intellection qui se met en marche.

<sup>45</sup> Descartes à Beeckman, 29 avril 1619, B Let 5, p. 12 (AT X 164, l. 17-165, l. 3 ; *Alquié*, I, p. 43).

<sup>46</sup> Descartes à Beeckman, 29 avril 1619, B Let 5, p. 12 (AT X 165, ll. 8-9 ; *Alquié*, I, p. 43. Traduction modifiée).

<sup>47</sup> Évidemment, il resterait à mettre à l'épreuve la solidité de cette distinction dans l'ensemble du corpus cartésien, en identifiant d'abord les occurrences d'*invenire* et *reperire* qui sont philosophiquement intéressantes. Si l'on peut concéder que d'une manière générale celles-ci ne sont pas systématiquement cohérentes avec la distinction que nous avons voulu établir (n'oublions pas que, comme le soulignent nombre d'auteurs, l'usage courant de la langue tend à confondre ces termes), elles le deviennent davantage lorsque le contexte rend leur opposition significative (ainsi dans les passages de la Règle IV et de la Règle X – voir plus bas dans notre partie II – que nous avons cités). Le cas des *Méditations métaphysiques* permettra de l'illustrer. Le verbe *reperire* y est souvent employé pour signifier la découverte d'une chose reconnue simplement comme présente, en particulier à l'occasion du passage en revue ou du dénombrement d'un ensemble : c'est le cas dans la Première Méditation (B Op I 702 ; AT VII 18, l. 10), dans la Seconde (B Op I 712 ; AT VII 26, l. 23) et surtout dans la Troisième (on y trouve sept occurrences de *reperire* : B Op I 730 ; 734 ; 736 ; *ibid.* ; 738 ; 740 ; 746 ; AT VII 37, l. 23 ; 41, l. 25 ; 42, ll. 24-25 ; 42, l. 28 ; 43, l. 28 ; 46, l. 11 ; 50, l. 15), la Quatrième Méditation semblant confirmer cette signification (p. 53, l. 25 ; p. 56, l. 17-18). A contrario, *invenire* serait réservé pour le cas de découvertes constituant un résultat positif de la méditation, c'est-à-dire la mise au jour d'une vérité nouvelle, comme le suggèrent certaines expressions du méditant : « quid certi velim invenire » dans la Première Méditation (B Op I 708 ; AT VII 22, l. 2) ; « invenero quod certum sit & inconcussum » au début de la Seconde (B Op I 712 ; AT VII 24, l. 12-13) ou encore « & je trouve ici (*hic invenio*) que la pensée est un attribut qui m'appartient » (B Op I 716 ; AT VII 27, ll. 7-8 ; AT IX-1 21). Trouver une certitude relèverait ainsi de l'*invenire* quand trouver une raison de douter ou une idée en moi serait de l'ordre du *reperire*. Mais cette distinction connaît d'importantes exceptions : dans la Troisième Méditation, à propos de la découverte dans l'*ego* de deux idées du soleil, le méditant emploie « invenire » (B Op I 718 ; AT VII 29, l. 19) là où l'on attendrait plutôt « reperire » ; on trouve une occurrence similaire dans la Quatrième Méditation (B Op I 754 ; AT VII 57, l. 10), puis deux autres dans la Cinquième Méditation (B Op I 764 ; AT VII 64, l. 6 ; 65, l. 22) et la Sixième Méditation (B Op I 778 ; AT VII 73, l. 26 ; 78, l. 21). On pourrait sans doute justifier certaines de ces distorsions par le fait que, lorsqu'il s'agit des idées mathématiques ou de l'idée de Dieu, la découverte d'une idée implique du même coup l'appréhension d'un contenu notionnel, sous la forme d'une « vraie et immuable nature » (B Op I 766 ; AT VII 64, l. 6 ; AT IX-1 51).

<sup>48</sup> Carraud-Olivo, p. 92. Ajoutons, comme cela a déjà été noté (RENÉ DESCARTES, *Discours de la méthode*, texte et commentaire par É. Gilson, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1987 [1925], p. 158), que Descartes emploie bien un imparfait en 1619 (*reperirem*) qui signifie « être en train de », redoublant donc le sens même du mot *reperire* qui se situe en deçà de l'invention achevée.

## 2. Le « troisième songe » ou l'invention interrompue

Le récit des rêves de novembre 1619 confirme sur plusieurs points la situation que nous venons de décrire tout en engageant une évolution majeure. Que Descartes trouve-t-il dans ses songes ? Et surtout, que nous apprennent ces découvertes sur sa situation d'inventeur ? Bien sûr, ces questions ne peuvent être résolues que de manière conjecturale dans la mesure où le texte original de Descartes nous est inaccessible et n'apparaît que de manière fantomatique derrière la traduction de Baillet.

On peut d'abord remarquer que le paragraphe introduisant le récit des songes nous place dans un contexte franchement heuristique et que sa prise en compte est absolument requise pour déchiffrer les rêves cartésiens. On peut y relever en particulier les trois éléments suivants : a) le jeune Descartes veut se « défaire de ses préjugés »<sup>49</sup>, étape préalable à la recherche du vrai à laquelle il s'est déjà essayé par deux fois « dès le sortir du collège », à Paris puis à Breda<sup>50</sup>. b) Malgré ou à cause de son amour de la vérité, le jeune savant est l'objet de tourments et doit faire face à une aporie majeure, celle qui concerne « les moyens » de l'invention du vrai<sup>51</sup>. c) Cette recherche est entravée par deux types de diversion : la promenade et la compagnie<sup>52</sup>.

Si on l'éclaire à partir de ces éléments, le premier songe est nettement marqué par ce que l'on pourrait appeler le « retour du refoulé » : dans son rêve, Descartes trouve refuge dans un collège, *contre le mouvement qui l'incline justement à rompre avec certains enseignements du collège* ; il se trouve engagé dans une sorte de promenade ponctuée de rencontres, à nouveau *contre le mouvement qui l'incline à se défaire de toutes ces diversions nuisibles à la recherche*. La seule occurrence du verbe « trouver » est significative : elle ne concerne pas une connaissance ou une découverte technique, mais ce fameux « Monsieur N. » qu'on l'invite à « aller trouver »<sup>53</sup> parce qu'il a une chose à lui donner, ce que Descartes imagine très curieusement être un « melon »<sup>54</sup>, symbole, si l'on suit l'interprétation qui sera donnée plus loin<sup>55</sup>, de cette solitude que le premier songe rend tout à fait impossible et du fruit que le jeune chercheur pourrait en tirer. Si ce melon se trouve *hors du collège*, la découverte qu'il peut représenter dépend donc encore d'autrui, c'est-à-dire d'une transmission humaine, quoiqu'elle soit sans doute différente de celle qui marqua l'éducation du jeune Descartes au Collège de la Flèche<sup>56</sup>.

Le « troisième songe » met plus franchement en scène la question de l'invention, le verbe

<sup>49</sup> B Op II 878 (AT X 180, l. 5).

<sup>50</sup> B Op II 878 (AT X 180, ll. 5-9.)

<sup>51</sup> B Op II 878-880 (AT X 180, l. 16-181, l. 3).

<sup>52</sup> B Op II 880 (AT X 181, ll. 5-6).

<sup>53</sup> B Op II 880 (AT X 181, ll. 35-36).

<sup>54</sup> B Op II 880 (AT X 181, l. 37).

<sup>55</sup> B Op II 886 (AT X 185, ll. 16-18).

<sup>56</sup> On peut évidemment penser à Beeckman dont nous avons vu qu'il était pour Descartes le « primus author » de ses découvertes, personnage tutélaire initiant Descartes à l'*inventio* (voir plus haut note XX, p. XX). Voir JOHN COLE, *The Olympian Dreams and Youthful Rebellion of René Descartes*, Urbana-Chicago, University of Illinois Press, 1992, p. 145. Plus généralement, voir aussi ALAN GABBEY et ROBERT HALL, « The Melon and the Dictionary : Reflections on Descartes' s Dreams », *Journal of the History of Ideas*, 59, n°4, 1998, pp. 657-663.



« trouver » et ses équivalents y apparaissant près d'une dizaine de fois dans le français de Baillet<sup>57</sup>. On peut le paraphraser ainsi pour en faire nettement apparaître la structure véritablement compulsive. Descartes « trouv[e] »<sup>58</sup> un livre sur sa table et un livre qui est une source de connaissances, « un Dictionnaire »<sup>59</sup>, mais il ne sait pas qui l'a posé là ; son attention est détournée « dans le même instant »<sup>60</sup> vers un second livre qu'il trouve près de lui, le « *Corpus poetarum &c.* »<sup>61</sup>, dont il ignore la provenance<sup>62</sup>. En l'ouvrant, il trouve ou plutôt « tombe sur »<sup>63</sup> le vers d'Ausone « *Quod vitæ sectabor iter ?* »<sup>64</sup>, et « au même moment »<sup>65</sup> son attention est détournée par l'apparition de quelqu'un qui lui propose une autre pièce de vers, « *Est et Non* »<sup>66</sup>. En résumé : Descartes trouve un dictionnaire *qu'il n'a pas le temps d'ouvrir*, à cause d'un autre livre qu'il ouvre cette fois et où il trouve un poème *qu'il n'a pas le temps de lire*. De « dans le même instant » à « au même moment », le moment de la véritable prise de connaissance est constamment interrompu, sans compter que la raison du surgissement de ces deux livres et de l'homme qui l'en détourne est à chaque fois manquante, relevant donc de ce que le latin a ailleurs qualifié du terme *reperire*, découverte hasardeuse ou découverte incomplète.

Si l'on se tourne vers la suite du rêve, ce scénario se confirme : Descartes identifie le poème qu'on lui soumet, le classe avec raison dans les *Idylles* d'Ausone dont il connaît l'ordre, elles-mêmes présentes dans le recueil, lui-même présent sur sa table<sup>67</sup>. Ne s'agit-il pas d'une connaissance ferme et enfin pure des incertitudes du hasard ? Mais le mouvement de l'invention est à nouveau brisé par un étonnant chevauchement d'événements : Descartes n'a pas encore trouvé le poème en question dans le *Corpus* qu'on l'interroge sur l'origine de celui-ci et qu'il doit avouer qu'il ne la connaît pas, tandis qu'il constate la disparition du dictionnaire qui réapparaît alors qu'il n'a pas encore fini de s'expliquer<sup>68</sup>. On a ici la même fragmentation temporelle : la recherche est *interrompue par la question de l'homme* et la réponse à cette question est elle-même *interrompue par la disparition/réapparition du second livre*.

Le troisième moment ajoute encore à cette situation pénible : le second livre réapparaît, *mais Descartes le « trouv[e] »*<sup>69</sup> *tronqué* ; il trouve finalement les poésies d'Ausone, *mais il ne trouve pas celle qui commence par Est et Non* ; il cherche ensuite celle qui commence par le *Quod vitæ sectabor iter*, et c'est alors

<sup>57</sup> B Op II 882-884 (AT X 182, l. 29-184, l. 32).

<sup>58</sup> B Op II 882 (AT X 182, l. 30).

<sup>59</sup> B Op II 882 (AT X 182, l. 32).

<sup>60</sup> B Op II 882 (AT X 182, l. 33).

<sup>61</sup> B Op II 882 (AT X 182, l. 36).

<sup>62</sup> « Dans le même instant, il se rencontra un autre livre sous sa main, qui ne lui était pas moins nouveau, ne sachant d'où il lui était venu. Il trouva que c'était un recueil des Poésies de différents auteurs... » (B Op II 882 ; AT X 182, ll. 32-36).

<sup>63</sup> B Op II 884 (AT X 183, l. 2).

<sup>64</sup> B Op II 884 (AT X 183, l. 3).

<sup>65</sup> B Op II 884 (AT X 183, l. 4).

<sup>66</sup> B Op II 884 (AT X 183, l. 6).

<sup>67</sup> B Op II 889 (AT X 186, ll. 7-11).

<sup>68</sup> B Op II 889 (AT X 186, ll. 11-17).

<sup>69</sup> B Op II 884 (AT X 183, l. 18).

qu'il fait une ultime découverte, à nouveau due au hasard (il « tomb[e] sur »<sup>70</sup>), celle des « portraits gravés en taille-douce »<sup>71</sup> qui lui font comprendre que le livre qu'il a entre les mains depuis le début, dont la valeur tenait justement à ce qu'il en connaissait « l'ordre & l'économie »<sup>72</sup>, au sens de « l'ordre des matières », et pouvait y retrouver des textes connus de lui, n'est pas le bon !

La structure déceptive du rêve est incontestable : toute amorce d'une découverte, qui relève encore d'un type fragile et incertain d'invention, est immédiatement suivie par un échec à posséder effectivement la connaissance. Ce qui est sans doute visé ici est la contingence du savoir livresque : Descartes reconnaît les poèmes, ou du moins leur premier vers, il les attribue à leur auteur, il sait les localiser dans le livre, mais au final il ne les trouve pas. La disparition du livre qu'il connaît le laisse entièrement démuné ainsi qu'à la fin du « troisième songe » le constat déconcertant qu'en réalité ce n'était pas le livre qu'il croyait. Il trouve sans trouver, il possède sans rien avoir entre les mains, il ne saisit que des commencements. Les rêves sont dominés par la conception la plus faible de l'invention, celle du *reperire*<sup>73</sup>, et par l'impossibilité de s'élever au-dessus d'elle en passant de la simple « rencontre » à une « reconnaissance » qui ne soit pas seulement superficielle (celle de la couverture d'un livre), mais donne l'assurance de posséder un savoir parce qu'on l'a bel et bien retrouvé (Descartes ne *retrouve* pas les textes que pourtant il sait *se trouver* dans les livres). Le problème qui se pose dès lors est simple : comment s'arracher au *reperire* pour atteindre la véritable *inventio* ? Comment sortir de cette étonnante répétition de l'échec à posséder le savoir ? Et surtout, s'il ne s'agit ni d'être un chasseur de trésor, ni de compiler de savoirs anciens, ni de combiner des choses déjà connues, quelle voie suivre pour inventer ?

L'interprétation que Descartes donne de son rêve semble contenir deux pistes dont la première est presque immédiatement abandonnée. Descartes, en effet, dès son réveil, interprète la présence des Poètes et du Recueil comme signifiant « la Révélation & l'Enthousiasme, dont il ne désespérait pas de se voir favorisé »<sup>74</sup>. Or Descartes peut trouver chez un certain nombre de ses contemporains une célébration de l'enthousiasme comme voie inventive, voire comme unique voie de l'invention. C'est le cas dans l'ouvrage de Pierre Charron *De la sagesse* (dont Descartes a reçu un exemplaire à la fin de 1619<sup>75</sup>) où, dans le cadre d'un scepticisme radical, l'invention est décrite comme le fruit d'une possession divine<sup>76</sup>. L'enthousiasme

<sup>70</sup> B Op II 884 (AT X 184, l. 7).

<sup>71</sup> B Op II 884 (AT X 184, ll. 7-8).

<sup>72</sup> B Op II 884 (AT X 183, l. 11).

<sup>73</sup> L'expérience de la contrariété qui se trouve au cœur du rêve cartésien le rapproche des poésies d'Ausone où toute joie se retourne en souci, où le sujet désirant semble rejeté d'objet en objet, de lieu en lieu, dans une perpétuelle insatisfaction. La première des *Idylles* dit le bonheur impossible (*Decimi Magni Ausonii Opera*, éd. R.P.H. Green, Oxford, Clarendon Press, 1999, *Eclogæ*, 19, pp. 112-113) tandis que la seconde déplore l'impossibilité d'une connaissance sur l'essence des choses : en fait de chemin, c'est à chaque fois une impasse (*Ibid.*, *Eclogæ*, 21, pp. 115-116).

<sup>74</sup> B Op II 886 (AT X 184, ll. 36-37).

<sup>75</sup> Voir FRÉDÉRIC DE BUZON, « Un exemplaire de la Sagesse de Pierre Charron offert à Descartes en 1619 », *Bulletin cartésien XX*, *Archives de philosophie*, 55, 1, 1992, pp. 1-3.

<sup>76</sup> « Voici encore après tout un vrai témoignage de la misère spirituelle, mais qui est fin & subtil, c'est que l'esprit humain en son bon sens, paisible, rassis & sain état, n'est capable que de choses communes, ordinaires, naturelles, médiocres. Pour être capable de divines, surnaturelles, comme de la divination, prophétie, révélation, invention & comme l'on dit, entrer au cabinet des Dieux, faut qu'il soit malade, disloqué, déplacé de son assiette naturelle, & comme corrompu, *corruptus*, ou par extravagance, extase, enthousiasme ».

semble donc envisagé comme un recours possible capable de mettre un terme à cette *inventio* partielle et impuissante où le moi est encore dominé par l'autorité, celle des maîtres (dans le premier rêve) et celles des livres (dans le troisième). Mais on ne peut manquer de noter l'aboutissement à nouveau décevant de ces jours d'enthousiasme : « Son enthousiasme le quitta peu de jours après : et quoique son esprit eût repris son assiette ordinaire, et fût rentré dans son premier calme, il n'en devint pas plus décisif sur les résolutions qu'il avait à prendre<sup>77</sup>. » Il faut donc chercher une autre voie pour l'invention, une voie moins immédiate et plus laborieuse, qui est amorcée à l'intérieur même du « troisième songe », à savoir celle de la mise en ordre.

Le mouvement est en effet très net : on glisse dans le « troisième songe » du récit de l'échec compulsif de l'*inventio* (où le livre conserve une autorité au moins symbolique) à l'exercice indépendant de l'interprétation. Cette interprétation se pose d'emblée comme « auto-interprétation »<sup>78</sup> (au sens où je me fais l'interprète de mes rêves) et comme interprétation à *partir de soi* (au sens où le décryptage de mes rêves est conduit en fonction de ma situation présente, celle de la recherche de la vérité, plutôt qu'en fonction d'un symbolisme emprunté à l'érudition). Deux aspects formels marquent l'interprétation cartésienne : alors que le rêve contient l'expérience d'une interruption de l'*inventio*, l'interprétation manifeste tout à l'inverse la *continuité* de l'usage de la raison, dans le rêve (« continuant d'interpréter son songe dans le sommeil »<sup>79</sup>) puis du rêve à la veille (« continua[nt], les yeux ouverts, l'interprétation de son songe sur la même idée »<sup>80</sup>). En second lieu, le matériau fragmentaire du songe est repris et reconfiguré de manière à trouver son unité et sa cohérence par l'effet d'une « réduction cogitative »<sup>81</sup>. Dans cette opération herméneutique, l'enthousiasme n'apparaît plus tant comme une voie possible pour l'*inventio* que comme l'un des thèmes permettant de rendre raison du rêve en unifiant ses *cogitationes*, de ressaisir ce que l'on y trouve pour le soumettre au jugement et l'amener à délivrer un sens. En l'interprétant, Descartes cherche à surmonter la situation de dispersion et de passivité qui était d'abord la sienne dans le rêve, mais au lieu de s'en remettre à des symboles trouvés dans les livres (toujours au sens de *reperire*), il produit un ordre personnel qui est purement intellectuel et dont les décisions herméneutiques semblent parfois étonnamment arbitraires<sup>82</sup>. Dans cette démarche, le « Dictionnaire » et le « Corpus Poëtarum » ne sont plus

---

siasme, ou par assoupissement : d'autant que, comme l'on sait, les deux voies naturelles d'y parvenir sont la fureur et le sommeil. » (PIERRE CHARRON, *De la sagesse*, Paris, chez David Douceur, 1604, p. 212) La conception que Charron se fait de l'invention s'appuie sur la théorie psychophysique de « l'esprit fort » issue de l'ouvrage de Jean Huarte, *L'examen des esprits pour les sciences* (1575) traduit et édité à de nombreuses reprises dans les années 1600-1610 et dont on trouve une réactualisation en 1615 dans l'*Anatomia ingenium et scientiarum* d'Antonio Zara.

<sup>77</sup> B Op II 890 (AT X 187, ll. 11-14).

<sup>78</sup> Nous reprenons l'expression de JEAN-LUC MARION dont nous suivons ici les analyses dans « La pensée rêve-t-elle ? Les trois songes ou l'éveil du philosophe » (*Questions cartésiennes. Méthode et métaphysique*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 20).

<sup>79</sup> B Op II 886 (AT X 184, l. 29).

<sup>80</sup> B Op II 886 (AT X 184, ll. 34-35).

<sup>81</sup> *Questions cartésiennes. Méthode et métaphysique*, p. 32.

<sup>82</sup> Le caractère arbitraire de l'interprétation cartésienne des songes dans les *Olympiques* étonne encore aujourd'hui : il semble déjouer à l'avance toutes les autres interprétations du rêve qui voudraient en ressaisir le matériau en dehors de l'*ego* du rêveur, c'est-à-dire transformer le songe en un « rêve-objet », en un système de signes cohérents et porteurs d'un sens transcendant à celui qui l'énonce. Si le songe cartésien est bien mis en ordre par l'*ego*, il reste la propriété de son auteur qui *décide* ce qu'il signifie et le protège contre

les sources du savoir mais des éléments que l'interprétation va ordonner et soumettre à un sens subjectif.

Si le décryptage du rêve ne donne aucune connaissance à proprement parler, il révèle au sujet une capacité de pensée autonome qui permettra à la science véritable, à peine découverte en 1619 (*reperirem*), de se construire, consciente qu'elle est maintenant de pouvoir *de soi-même* donner de l'ordre à ce qui se présente. L'ordre n'est-il pas ce qui met en état de comprendre (*intelligere*) ce que l'on vient à peine de découvrir (*reperire*) ? Descartes ne vient-il pas de mettre au jour le chemin qui mène du *reperire* à l'*invenire* ?

### 3. De l'ordre à la méthode : la maturité de l'*inventio* cartésienne

Il semble en effet que ce soit ce thème de la mise en ordre qui se retrouve au centre des textes réunis par V. Carraud et G. Olivo sous la rubrique « Inventer », parachevant la détermination de la notion cartésienne de l'*inventio* dont hériteront bientôt les *Règles pour la direction de l'esprit*. Une chose y apparaît d'ailleurs clairement : la pensée cartésienne de l'invention s'élabore au fil d'un questionnement sur l'usage des livres, sur la place à accorder à une pratique, la lecture, dont il pourrait sembler qu'elle condamne au régime le plus faible de la découverte, celui du *reperire*.

Considérons le fragment qui se trouve en *B Op II 914 (AT X 204, ll. 6-13)*<sup>83</sup>. Il définit un rapport aux livres différent de celui qui apparaissait dans « le troisième songe » où le savoir de Descartes était encore entièrement dépendant de « l'ordre des matières », c'est-à-dire de l'autorité du livre en tant que tel. Mon discours, explique maintenant Descartes, est nécessairement composé de ces choses qui sont « trouvées » chez d'autres (*apud alios reperiuntur*<sup>84</sup>), mais il peut devenir mien dans la mesure où l'ordre que j'y introduis lui assure une *cohérence inédite*. Autrement dit, ce que je trouve chez d'autres, je me l'approprie du fait de l'ordre nouveau que je lui impose, cet ordre constituant ici un véritable titre de propriété, protégeant de l'accusation de vol. Les livres ne sont donc ni à répéter servilement ni à répudier tout à fait, mais à *remettre en ordre*, à reprendre par soi-même, comme une matière s'offrant à de nouvelles élaborations, ce qui assure que nous n'en resterons pas au simple *reperire* qui, dans ce passage du *Cartesius*, qualifie justement l'emprunt ou la citation. Or, c'est sur un tel principe que se fonde le programme de lecture présenté dans trois fragments des *Cogitationes* qui contredisent radicalement la situation déceptive qui grevait toute tentative d'invention dans le troisième des trois songes cartésiens.

En *B Op II 1062 (AT X 214, ll. 6-8)*<sup>85</sup>, Descartes affirme qu'un livre est tout entier réductible à l'une de ses parties ; autrement dit, s'il s'agit d'un livre de mathématiques ou possédant un contenu

---

toute réduction au savoir d'autrui, fondamentalement résistant donc à une *Traumdeutung* de type freudien (Voir sur ce point JEAN-BERTRAND PONTALIS, « Entre le rêve-objet et le texte-rêve » in *Entre le rêve et la douleur*, Paris, Gallimard, 1977, pp. 19-38).

<sup>83</sup> « De même que nous ne pouvons écrire un mot qui contienne d'autres lettres que celles de l'alphabet, ni faire une phrase si elle n'est constituée des termes qui sont dans le dictionnaire, nous ne pouvons écrire un livre qu'avec des phrases qu'on trouve chez d'autres. Mais si les choses que je dis sont cohérentes entre elles et liées de manière qu'elles s'ensuivent les unes des autres, je prouverai de ce fait que je n'ai pas plus emprunté mes phrases à d'autres que je n'ai dérobé les mots au dictionnaire. » (Carraud-Olivo, p. 63)

<sup>84</sup> *B Op II 914 (AT X 204, l. 9)*.

<sup>85</sup> « La plupart des livres, quand on en a lu quelques lignes et regardé quelques figures, sont connus tout entiers ; le reste n'est ajouté que pour remplir le papier. » (Carraud-Olivo, p. 63)

scientifique déterminé, sa véritable substance ne s'étend pas dans l'ensemble de ses pages mais dans une partie restreinte qui constitue la clef de toutes les autres et à partir de laquelle le lecteur peut, s'il l'a saisie, connaître tout le reste. Alors que dans le « troisième songe » les livres tronqués semblent signifier une inquiétante amputation du savoir, ici l'incomplétude n'a rien de problématique puisque ce qui manque n'est que répétition ou tautologie. Cette conception est à mettre en rapport avec un usage du livre caractéristique de l'éthique du savoir qui naît à la fin de la Renaissance et accompagne la promotion de l'*inventio*. Le livre n'est plus considéré comme une somme de savoir mais plutôt comme le révélateur d'une technique ou d'une procédure. Les développements célèbres autour de l'analyse des Anciens et de la reconstruction du corpus analytique sommairement décrit dans le livre VII de la *Collection mathématique* de Pappus d'Alexandrie attestent de cette conception dont on trouve des échos jusque dans la Règle IV : il existe au sein des traités mathématiques un *substrat heuristique*, une « aperta veritas » ainsi que l'appelle Descartes dans la Règle III<sup>86</sup>, que les écrivains ont, de génération en génération, travaillé à recouvrir et à dissimuler<sup>87</sup>. Dans l'*Apollonius batave* de Snell par exemple, on trouve le même souci de réduire les démonstrations à leur plus simple expression heuristique, de trouver la *fons* en éliminant toute forme de répétition et de tautologie. C'est même cette recherche qui constitue selon le mathématicien hollandais la caractéristique essentielle de l'analyse qu'il renvoie, dans la préface de son traité, à la « pura mathesis » des sectateurs du divin Platon<sup>88</sup>.

Un autre fragment des *Cogitationes privatae*<sup>89</sup> ajoute à cet usage du livre deux autres préceptes. Tout d'abord il s'y accomplit un véritable transfert d'*auctoritas* par lequel le lecteur devient un inventeur. En effet, il ne s'agit plus de faire une lecture ciblée pour repérer le noyau inventif de l'ouvrage mais de ne plus lire du tout (*etiam non lecto auctore*<sup>90</sup>), par exemple en se contentant du titre où apparaît la difficulté que l'on prétend résoudre, comme l'expliquera Descartes au début de la Règle X<sup>91</sup>. On sait qu'à l'époque les parutions sont nombreuses qui prétendent donner les démonstrations des problèmes classiques de la géométrie. Il ne s'agit donc plus de feuilleter fiévreusement le livre pour y retrouver un savoir qui y serait consigné, mais de le garder clos pour se mettre soi-même à la recherche du vrai. Mais, et c'est le point décisif, cette démarche a un autre but que de résoudre tel ou tel problème particulier. L'effort d'invention subjective par lequel le lecteur se fait auteur de ce qu'il lit (ou ne lit justement pas) produit du même coup des *règles* : le travail intellectuel accouche, en même temps que de résultats particuliers, de *manières de procéder produites réflexivement* et qui acquièrent alors une valeur de paradigme.

<sup>86</sup> B Op II 692 (AT X 367, ll. 3-4).

<sup>87</sup> Nous nous permettons de renvoyer ici à l'ouvrage que nous avons consacré à ces questions (O. DUBOUCLEZ *Descartes et la voie de l'analyse*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, en particulier pp. 30-34 et pp. 207-211).

<sup>88</sup> « Arrige aures Analyticae & quod dicam considera : te enim solum hujus causae arbitrum & judicem depono. In omni proposito problema fons reperiendus est, in quo sunt prima lineamenta, quo invento omnis ab eo quasi capite solutio quaesiti deducatur : atque ita resolventi praecipua ditorum librorum problemata ad primum secundumque hujus libri problema devolventur. » (WILEBRORD SNELL, *Apollonius batavus*, 1608, Lyon, Jean Maire, 1608, pp. 9-10)

<sup>89</sup> B Op II 1060 (AT X 214, ll. 1-3). « Dans ma jeunesse, à la parution de découvertes ingénieuses, je cherchais à les découvrir par moi-même, sans lire l'auteur : d'où j'ai remarqué peu à peu que j'utilisais certaines règles » (*Carraud-Olivo*, p. 63).

<sup>90</sup> B Op II 1060 (AT X 214, l. 2).

<sup>91</sup> B Op II 736-738 (AT X 403, ll. 16- 21).

La complémentarité entre ce texte et le début de la Règle X nous paraît tout à fait révélatrice du mûrissement de la conception cartésienne de l'*inventio*. Car de quoi ces « certæ regulæ »<sup>92</sup> sont-elles la révélation ? De ce que la raison procède selon l'art et non au hasard comme le souligne la Règle X :

« Ce qui réussit si souvent [à savoir de résoudre une difficulté traitée dans un livre sans lire la solution proposée par son auteur] que j'en vins à remarquer, que je ne parvenais plus à la vérité des choses, comme le font habituellement les autres, par des recherches errantes et aveugles, s'aidant plutôt de la fortune que de l'art (*fortunæ auxilio potius quam artis, ad rerum veritatem pervenire*). »<sup>93</sup>

Descartes reprend ici l'opposition entre « fortuna » et « ars » qui servait dans la Règle IV à opposer, dans le droit fil de leur conception juridique, les verbes *reperire* et *invenire*. Ce n'est donc pas la seule mise en ordre qui garantit l'authenticité de l'invention, mais le fait qu'une telle mise en ordre soit elle-même adossée à des règles, c'est-à-dire fondée sur une méthode. L'« auto-interprétation » était une production d'ordre assurant l'intelligibilité du rêve pour le rêveur ; elle était bien *ordonnatrice*, mais elle n'était pas *méthodique*. Dans les *Cogitationes*, où la méthode n'est pas encore nommée, des règles sont engendrées qui vont permettre ensuite la résolution de tous les problèmes. Ce sont elles qui assurent finalement que l'on soit totalement préservé contre le *reperire*, c'est-à-dire contre toute forme de hasard et d'arbitraire s'immisçant dans la conduite de nos recherches.

C'est une transformation capitale : le Descartes des songes cherchait des « moyens » de trouver et prenait conscience, au cours du « troisième songe », de la primauté épistémologique de l'ordre des raisons sur l'ordre des matières. L'auteur des *Regulæ*, quant à lui, propose une méthode qui permettra à l'invention d'atteindre son plus haut degré d'efficacité, justifiant la déclaration de la Règle IV selon laquelle « il est bien meilleur de ne jamais penser à chercher la vérité d'aucune chose, que de le faire sans méthode »<sup>94</sup>. L'*inventio* n'est plus comme en 1619 *inventio fundamenti*, c'est-à-dire invention des raisons permettant de comprendre et ainsi de se rendre maître d'un contenu de savoir, mais *inventio regularum*, c'est-à-dire des raisons de l'intelligence des problèmes *en général*<sup>95</sup>. Cette interprétation est confirmée par la Règle X : l'ordre n'est pas une qualité de la chose mais l'effet d'une mise en ordre par le sujet connaissant, mise en ordre qui est à son tour un moyen permettant de trouver ce que les autres ont découvert et d'aiguiser la sagacité nécessaire à l'usage de la méthode. L'invention repose donc sur l'*excogitatio* de l'ordre<sup>96</sup>, mais la découverte de l'ordre est elle-même un *moyen de progresser vers la maîtrise de la méthode* et ainsi de rendre enfin possible des inventions proprement méthodiques.

Il y a chez le jeune Descartes une lente genèse de l'*inventio* qui, se démarquant des voies déjà connues

<sup>92</sup> B Op II 1062 et B Op II 738 (AT X 214, l. 3 et 403, l. 25).

<sup>93</sup> B Op II 738 (AT X 403, ll. 21-24 ; M, pp. 34-35). Voir aussi B Op II 738 (AT X 405, ll. 2-9). Une véritable invention est possible sans art (Descartes emploie bien *invenire* et non *reperire*), et peut même être plus rapide, mais elle sera nuisible à la sagacité de l'esprit et à l'acquisition de la méthode.

<sup>94</sup> B Op II 738 (AT X 371, ll. 15-16 ; M, p. 10).

<sup>95</sup> Ce passage à la généralité est mis en lumière dans un autre passage des *Cogitationes* (B Op II 1064 ; AT X 217, ll. 23-24).

<sup>96</sup> *Ibid.*, 404, ll. 24-25.

(celles de la fortune, de la dialectique ou de l'enthousiasme), ouvre une voie personnelle, à la fois *productrice de nouveauté* et *entièrement fondée en raison*, cette dernière condition étant absolument requise afin que l'invention puisse être la propriété de son inventeur. Pour bien saisir cette genèse, il faut prendre acte de la différence entre *reperire* et *invenire*, fixée dans le vocabulaire juridique et largement reconnue à l'époque où écrit le jeune Descartes. Tout le problème alors est de passer d'un régime faible d'invention, celui du *reperire*, au régime fort de la fondation en raison, celui de l'*invenire*. Le « troisième songe » atteste clairement, et cela dans les aspects les plus concrets de son récit, d'une forme d'insatisfaction ou d'impuissance, accablant un savant encore empêché par la double autorité des maîtres et des livres. Mais les rêves sont aussi le lieu d'une révélation majeure qui contribuera à hisser Descartes jusqu'au statut d'*inventor*, celle de la capacité subjective à interpréter en *mettant en ordre* ce qui se présente à l'esprit. Cette démarche prendra encore une dimension nouvelle dans la pratique scientifique de Descartes qui, en inventant un ordre, se trouvera en mesure de découvrir des règles méthodiques posées alors comme le fondement de l'invention en général et du progrès de la science. Le *coepi intelligere* de 1620, quoique marginal, constituerait donc la péripétie la plus importante de cette histoire cartésienne, s'il s'agit par là de désigner le début de ce mouvement par lequel, pas à pas, l'esprit s'est mis en quête d'une méthode.